



LE PIED DE PILOTE

La Gazette des Cadets de la Défense



Séance du Mercredi 2 octobre 2019



LA DEFENSE NATIONALE

Durant cette séance, les Maîtres Principaux nous ont sensibilisés sur la défense nationale : de quoi s'agit-il ?, quel est l'organigramme des dirigeants de notre pays et de nos armées ?, quel est le rôle des armées sur le territoire français mais aussi en dehors ? quelle collaboration avec autres pays ?

Nous avons clôturé la séance en chantant la Marseillaise.

Yana

Pour aller plus loin....

La **défense nationale**, appelée généralement « armée » est composée de l'armée de l'air, l'armée de terre, la Marine Nationale et la gendarmerie.

La Défense nationale est propre à un pays et sert à protéger les populations. Mais suivant l'effectif et la puissance de la défense nationale, il est possible que certains pays (telle la France) viennent en aide à d'autres pays.

Pour qu'une intervention militaire ait lieu, il faut que le Président de la République, chef des armées d'après l'article 15 de la Constitution, en prenne la décision.

En général, le Président réunit le conseil des ministres avant de prendre la décision. Le conseil des ministres est composé du Premier Ministre, Edouard Philippe, et des ministres de plein exercice tels, par exemple, Florence Parly en tant que Ministre de la Défense. Une fois le Président et le conseil des ministres d'accord, l'ordre est donné au ministère de la défense pour exécution.

